



**PLAN DE LA LOCALITE
PLAN FIXANT LA LIMITE DES
CONSTRUCTIONS**

Approuvé par le Municipalité
AcLens, le 7.02.2022

Syndic
E. Ciana

Secrétaire
W. Jato

Soumis à l'enquête publique
du 09.10.2019 au 08.11.2019

Soumis à l'enquête publique complémentaire
du 26.03.2021 au 24.04.2021

Soumis à l'enquête publique complémentaire 2
du 11.10.2022 au 09.11.2021

Au nom de la Municipalité
Syndic
E. Ciana

Secrétaire
W. Jato

Adopté par le Conseil communal
AcLens, le 12.05.2023

Président
E. Ciana

Secrétaire
W. Jato

Approuvé par le Département cantonal du
Canton de Vaud
Lausanne, le 15 AOUT 2023

La Chiffre du Département

Entré en vigueur le
21 NOV. 2024

Dossier n° 2034

Version du (conseil général) 08.02.2022

PLAREL SA LAUSANNE

- LEGENDE**
- Généralités**
- Périmètre du plan de la localité
 - Construction existante
 - Parcelle existante
 - Coordonnées géographiques moyennes: 2528780 / 1157830
- Zones d'affectation**
- Aire d'évolution des constructions
 - Aire de dégagement
 - Aire de mouvement
 - Aire de jardin
 - Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - n° d'identification
 - Zone d'activités économiques 15 LAT
 - Zone de desserte 15 LAT
 - zone centrale 15 LAT
- Mesures de construction**
- Périmètre d'évolution des nouveaux bâtiments d'habitation (nombre de niveaux et SPd maximum)
 - Orientations prioritaires de la façade des bâtiments principaux
 - Limite des constructions nouvelle
 - Limite des constructions radiale
- Mesures d'équipement**
- P Stationnement public
 - Voie d'accès
- Mesures de protection**
- Construction protégée / objet protégé - note 2 au recensement architectural
 - Construction protégée / objet protégé - note 3 au recensement architectural
 - Construction protégée / objet protégé - note 4 au recensement architectural
- Disponibilité des terrains**
- Parcelle conoquée par la garantie de la disponibilité des terrains (art. 7.4 RPA)

Localisation du périmètre du plan de la localité sur le territoire communal
Echelle: 1:20'000

